



Liquidation avant divorce

Par **Jerjer**, le **14/02/2017** à **10:59**

Bonjour

Je me suis séparé de ma femme il y'a 6 mois nous étions mariés sous la séparation de biens. C'est moi qui est abandonné le domicile conjugal, la laissant enceinte (elle a fait une fausse couche depuis)

Nous avons liquidé le seul bien indivision chez notre notaire avant de divorcer (notre maison) qu'elle a gardé en prenant le PRET (le PRET commencé juste)

Elle m'avait dit oralement qu'elle me donnerai une petite somme (10000) pour les petits travaux qu'on avait payé "comme ça" et des meubles Y'a rien dans l'acte de partage que j'ai signé concernant ça

Je pense qu'elle me donnera jamais rien !

Ai je un recours ?